

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2949)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par
Mme Zanetti

ARTICLE 7 BIS

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des personnes morales précitées »

les mots :

« de ces personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.